NATIONS UNIES

CONSEIL DE TUTELLE

Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.69
7 novembre 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

PETITION DE LA CONFERENCE DES CHEFS DE LA DIVISION DE MAMFE CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Conférence des chefs de la Division de Mamfé,

Boîte postale No 15

Mamfé (Cameroun méridional)

Le 25 septembre 1959

MEMORANDUM

A sa troisième session annuelle qui s'est tenue le 25 septembre 1959 dans la salle de la Cour d'appel à Mamfé, la Conférence des chefs de la Division de Mamfé a préparé le présent mémorandum qu'elle transmet à la session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de son Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld.

1. La Conférence des chefs de la Division de Mamfé est parfaitement au courant des deux questions intéressant le plébiscite qui doit avoir lieu prochainement au Cameroun méridional que l'Assemblée générale des Nations Unies doit examiner au cours de sa session, à savoir les questions à poser aux personnes qui participeront au plébiscite et les conditions à remplir pour participer au plébiscite.

2. La Conférence a pris note des vues exprimées par ses délégués à la Conférence au sommet de Mamfé, selon lesquelles le Cameroun méridional devrait se séparer purement et simplement de la Fédération nigérienne lorsque celle-ci accédera à l'indépendance en octobre 1960 et seules les personnes nées au Cameroun méridional

devraient être autorisées à participer au plébiscite. La Conférence décide par les présentes de faire siennes ces vues.

3. La Conférence a noté avec une vive satisfaction que les vues exprimées par ses délégués à la Conférence au sommet de Mamfé étaient partagées par :

1) Le Kamerun National Democratic Party, qui gouverne actuellement le Cameroun méridional;
2) L'Union nationale des étudiants camerounais;
3) La Cameroons Society;
4) Le One Kamerun Party (sauf en ce qui concerne les conditions exigées pour participer au plébiscite);
5) Le Kamerun United Party;
6) La majorité des délégués des autorités indigènes.

La Conférence a noté que M. Endeley, tant dans le mémorandum qu'il a adressé à la Conférence au sommet de Mamfé que dans les déclarations qu'il a faites devant la Chambre d'assemblée du Cameroun méridional, a reconnu que la majorité de la population du Cameroun méridional voulait se séparer de la Nigeria, mais continue à s'opposer à la sécession uniquement par esprit de contradiction.

En conséquence, la Conférence déclare par les présentes qu'elle appuie les vues qui seront exposées à l'Assemblée générale par le Premier Ministre, M. J. N. Foncha, et elle supplie l'Organisation des Nations Unies de prêter ses bons offices pour que prévalent les vues de la majorité de la population du Territoire qui réclame la sécession d'avec la Nigeria.

Fait à Mamfé, le 25 septembre 1959.

LE PRESIDENT
Signé : TONTEM D.

LE SECRETAIRE
Signé : D. O. NCHO

LE TRESORIER
Signé : S. OBEN

Signé : ... illisible